



# Bulletin d'adhésion

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

10, rue Guillaume FICHET - 74000 ANNECY  
tel./fax : 04 50 45 22 43  
snu74@snuipp.fr • http://www.snuipp.fr/74

Je me syndique au SNUipp 74, afin de contribuer :

- À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- Au développement du service public d'éducation.
- Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Le SNUipp 74 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

**CIVILITE :**  M.  Mme  Mlle

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse postale pour la presse syndicale : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Déjà syndiqué(e) en \_\_\_\_\_ (indiquer la dernière année)

Nouveau syndiqué(e)

**COTISATION :**

Montant : \_\_\_\_\_ € Payé le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

par :  Chèque(s) (à l'ordre du SNUipp)

Prélèvement automatique (voir au verso)

Espèce

**SITUATION ADMINISTRATIVE :**

Actif/active (dont PES)  Retraité(e)  Etudiant(e) (master hors PES)

Instit.  PE  PEHC  PE Cl. Ex  Psy Sco  AVS ou EVS

Echelon : \_\_\_\_\_ Date de sortie IUFM/ESPE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Nommé(e) à titre  définitif  provisoire

Temps plein  Temps partiel (quotité : \_\_\_\_\_)

Ecole :  Maternelle  Élémentaire  Primaire

Collège  ESPE  Etablissement Spécialisé

Poste :  ZIL  Brigade  TRS  Adjoint

Directeur  CPC  PEMF  ASH

Divers, congés : \_\_\_\_\_

Je souhaite participer à la vie du syndicat (à définir avec vous)

Je demande au SNUipp 74 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 74.

Date :

Signature :

## Adhésion 2018-2019

OFFREZ-VOUS UN CAFE ENGAGE PAR SEMAINE !



Avec la déduction fiscale, une cotisation équivaut en moyenne à 50 C par an, soit 1 C par semaine...

66% de la cotisation syndicale déductible des impôts sur les revenus 2019

TEMPS de TRAVAIL

Echelons	Temps plein	50%	75%	Congés de formation & 80%
----------	-------------	-----	-----	---------------------------

**INSTITUTEURS** (Cotisation après déduction d'impôt entre parenthèse)  
Autres échelons : nous contacter

11	181€ (62€)	130€ (44€)	155€ (53€)	167€ (55€)
----	------------	------------	------------	------------

**PE, PEGC, Psy Sco** (Cotisation après déduction d'impôt entre parenthèse)

PES	80€ (27€)			
2	150€ (50€)	117€ (39€)	133€ (44€)	140€ (46€)
3	152€ (51€)	118€ (39€)	135€ (45€)	142€ (47€)
4	161€ (54€)	122€ (41€)	142€ (47€)	150€ (49€)
5	166€ (55€)	125€ (42€)	145€ (48€)	154€ (51€)
6	171€ (57€)	127€ (42€)	149€ (50€)	158€ (52€)
7	179€ (60€)	131€ (44€)	155€ (52€)	165€ (55€)
8	188€ (63€)	136€ (45€)	162€ (54€)	173€ (57€)
9	197€ (66€)	140€ (47€)	169€ (56€)	181€ (60€)
10	208€ (69€)	146€ (49€)	177€ (59€)	190€ (63€)
11	218€ (73€)	151€ (50€)	184€ (61€)	199€ (66€)

**Hors Classe** (Cotisation après déduction d'impôt entre parenthèse)

3	217€ (72€)	150€ (50€)	184€ (61€)	198€ (65€)
4	226€ (75€)	155€ (52€)	190€ (63€)	206€ (68€)
5	235€ (78€)	159€ (53€)	197€ (66€)	213€ (70€)
6	244€ (81€)	164€ (55€)	204€ (68€)	221€ (73€)

**Classe Exceptionnelle** (Cotisation après déduction d'impôt entre parenthèse)

1	232€ (77€)	158€ (53€)	195€ (65€)	211€ (70€)
2	245€ (82€)	164€ (55€)	205€ (68€)	222€ (73€)
3	258€ (86€)	171€ (57€)	214€ (71€)	233€ (77€)
4	276€ (92€)	180€ (60€)	228€ (76€)	248€ (82€)
Chevron 1	296€ (99€)	190€ (63€)	243€ (81€)	266€ (88€)
Chevron 2	307€ (102€)	195€ (65€)	251€ (84€)	275€ (91€)
Chevron 3	322€ (107€)	203€ (68€)	262€ (87€)	288€ (95€)

**AUTRES SITUATIONS** (Cotisation après déduction d'impôt entre parenthèse)

RETRAITÉS Pension < 1500€	110€ (37€)	AED - AVS - EVS - AESH	35€ (12€)
RETRAITÉS 1500€ < Pension < 2000€	113€ (38€)	ÉTUDIANTS	35€ (12€)
RETRAITÉS Pension > 2000€	115€ (39€)	DISPO ET CONGÉ PARENTAL	84€ (28€)

**SUPPLÉMENT À RAJOUTER AU MONTANT DE LA COTISATION**

Directeur classe unique	2€	UPE2A	5€
Directeur 2 à 4 classes	5€	Classes relais	5€
Directeur 5 à 9 classes	8€	Personnel spécialisé	5€
Directeur 10 classes et +	10€	IMF - PEMF - CPC - Psy	

# PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vous souhaitez que votre cotisation soit prélevée sur votre compte bancaire ou postal.

Les prélèvements ont lieu le 5 de chaque mois à partir du 5 octobre 2018 jusqu'au 5 juillet 2019.

**Attention** : pour qu'un prélèvement puisse être pris en compte, le bulletin d'adhésion doit arriver à la section départementale 10 jours avant la date du prélèvement.

Vous pouvez choisir, jusqu'en septembre, 10 prélèvements ; jusqu'en octobre, 9 prélèvements ; jusqu'en novembre, 8 prélèvements ; etc.

**La formule du prélèvement se reconduit d'une année à l'autre (si pour une autre année vous préférez un autre mode de paiement, vous pouvez, à votre demande interrompre cette formule).**

La cotisation 2018/2019 sera à déclarer sur les revenus 2019.

Veuillez nous retourner :

Le mandat de prélèvement SEPA CORE

Un RIB ou un RIP

Le nombre de prélèvements choisi (entre 1 et 10) dans cette case



**Paiement : Récurrent**

## Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.*

*Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

**Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : .....

Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : FR34ZZZ001241

Nom : **SNUipp 74**

Adresse : **10 rue Guillaume Fichet**

Code postal : **74 000**

Ville : **ANNECY**

Pays : **FRANCE**

Numéro d'identification international du compte bancaire – **IBAN** (International Bank Account Number) :

Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier Code) :

Fait à (\*) : .....

Le (\*) : .....

Signature (\*) :

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

*Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*